

DÉPARTEMENT  
DES  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



REPUBLIQUE FRANCAISE

## EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

### **Séance du 10 juin 2024 à 18 heures**

*Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint.*

Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

#### **Présents :**

Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint  
Patricia Arribas-Olano, 2<sup>ème</sup> adjoint  
Nathalie Morice, 4<sup>ème</sup> adjoint  
Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint  
Christine Duhart, 6<sup>ème</sup> adjoint  
Guillaume Colas, 7<sup>ème</sup> adjoint  
Laurence Ledesma, 8<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Luc Casteret, 9<sup>ème</sup> adjoint

#### **N° 8 – FINANCES**

**Projet d'éclairage du  
stade de rugby du  
Pavillon Bleu :  
sollicitation de  
subventions  
complémentaires**

#### **Rapporteur :**

Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup>  
adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Pascale Fossecave, Monique Labattut, Serge Peyrelongue, Bruno Garraialde, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Benjamin Marcille, Sylvie Dargains (*jusqu'à la délibération n°21*), Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Gaëlle Lapix, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

#### **Pouvoirs :**

- Jean-François Irigoyen, Maire à Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint
- Jean-Daniel Badiola, adjoint à Eric Soreau, adjoint
- Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée à Nathalie Morice, adjointe
- Sylvie Dargains, conseillère municipale à Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué (*à partir de la délibération n°21*)
- Valérie Othaburu-Fischer, conseillère municipale à Charlotte Loubet-Latour conseillère municipale déléguée
- Pascal Lafitte, conseiller municipal à Yvette Debarbieux conseillère municipale

#### **Date de la convocation :** 03 juin 2024

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Monique Labattut a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

## N° 8 - FINANCES

### Projet d'éclairage du stade de rugby du Pavillon Bleu : sollicitation de subventions complémentaires

M. Etcheverry, adjoint, expose :

Par délibération du 8 décembre 2023, la Commune de Saint-Jean-de-Luz a approuvé le plan de financement prévisionnel du projet d'éclairage du stade de rugby et d'athlétisme du Pavillon Bleu, avec la sollicitation des partenaires suivants : l'Etat au titre de la DSIL2024 et le Syndicat d'Electrification Territoire d'Energies 64.

Il convient de modifier le plan de financement prévisionnel de cette opération suite à la parution du dispositif « Rugby – Héritage 2023 » de l'Agence Nationale du Sport qui souhaite soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs dédiés à la pratique du rugby.

La nature des travaux éligibles concerne notamment la pose d'éclairage LED.

Le plan de financement prévisionnel modifié du projet se présente alors de la façon suivante :

	Montant en €HT
<b>Dépenses à la charge de la Ville (travaux, honoraires maîtrise d'œuvre, frais d'insertion, autres)</b>	<b>377 730,00 €</b>
<b>Subventions</b>	<b>225 319,00 €</b>
<i>Etat – DSIL 2024 (30%)</i>	<i>113 319,00 €</i>
<i>ANS – « Rugby – héritage 2023 » (26%)</i>	<i>100 000,00 €</i>
<i>Territoire d'Energie 64 (3%)</i>	<i>12 000,00 €</i>
<b>Autofinancement Ville</b>	<b>152 411,00 €</b>

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel modifié de l'opération et de solliciter une subvention additionnelle à l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du dispositif « Rugby – Héritage 2023 » pour un montant de 100 000,00€ en sus des subventions de l'Etat au titre de la DSIL2024 (113 319,00€) et du Syndicat Territoire d'Energie 64 (12 000,00€),
- d'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette délibération.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 29 mai 2024,
- Approuve le plan de financement prévisionnel modifié de l'opération et de solliciter une subvention additionnelle à l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du dispositif « Rugby –

Héritage 2023 » pour un montant de 100 000,00€ en sus des subventions de l'Etat au titre de la DSIL2024 (113 319,00€) et du Syndicat Territoire d'Energie 64 (12 000,00€),

- Autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette délibération

**Adopté à 29 voix**

**4 abstentions** (M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Maillos)

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Pour le Maire absent,

Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
Pello Etcheverry

